

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3308)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 254

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 24

ÉTAT B

Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	2 821 523 217	0
<i>Dont titre 2</i>	2 821 523 217	0
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	3 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Facilitation et sécurisation des échanges	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Entretien des bâtiments de l'État	0	0
Fonction publique	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	2 821 526 217	0
SOLDE	2 821 526 217	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) Le Gouvernement souhaite revenir sur l'amendement n°A-4 adopté dans le cadre de la première lecture du présent projet de loi de finances au Sénat. Par conséquent, il convient de majorer de 2 821 523 217 € les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la mission Gestion des finances publiques et des ressources humaines. Ce changement se décompose ainsi :

- une majoration de 2 821 523 217 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement du programme « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », dont 2 821 523 217 € de crédits de titre 2.

2) Conformément au souhait exprimé par la commission des finances du Sénat, il est procédé à une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible, de 3 000 € en autorisations d'engagement et crédits de paiement les crédits de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines ». Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

- 3 000 € sur le programme « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières », action 02 « Expertise, audit, évaluation et contrôle ».